



## **PROGRAMME DE FORMATION**

### **Accueil du public en situation de handicap Version E-learning**

#### **Objectifs pédagogiques :**

Etre capable d'accueillir le public en situation d'handicap, mais aussi veiller à ce que l'établissement soit toujours opérationnel pour accueillir ces personnes.  
Etre capable de gérer un registre public d'accessibilité

**Public concerné :** Tout public

**Pré-requis :** Aucun

#### **Durée de la formation et modalités d'organisation :**

- Durée de la formation : 1H30 à 2H00

**Accessibilité aux personnes de situation de handicap :** Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier les possibilités de suivre la formation.

**Lieu de formation :** Sur plateforme 360 Learning

#### **Moyens et méthodes pédagogiques :**

(Exposés, vidéos quizz)

**Contenu de la formation :** (durée de chaque module)

#### **Théorie : 2h00**

- Définition d'un établissement recevant du public
- L'accessibilité des personnes handicapées, c'est quoi ?
- Les différents types de handicap
- L'accueil des personnes handicapées
- Les espaces d'attente sécurisés
- Les différents dispositifs favorisant l'accueil des personnes handicapées
- Le registre public d'accessibilité
- Savoir tenir un établissement de façon à accueillir correctement des personnes handicapées.

Chaque stagiaire pourra télécharger une brochure « Bien accueillir les personnes handicapées » et signature du registre public d'accessibilité.

**Profil du formateur :** Monsieur Laurent HANUS, Agréé INSSI, formateur SST, 18 ans d'expérience

**Modalité d'évaluation :** Quizz

**Moyens Techniques :** Ordinateur, connexion internet

Ce programme est conforme à ce que demande la législation : Les employeurs doivent former leurs agents d'accueil à l'accompagnement des personnes handicapées, dans les établissements recevant du public dont la capacité d'accueil est supérieure à 200 personnes, ces formations sont obligatoires (art L. 4142-3-1 du code du travail). Loi n° 2015-988 du 5 août 2015 (art 2 et 3)



#### **Mise en place et déroulement de la formation :**

- Dès la signature du devis, l'apprenant recevra dans sa boîte mail, une invitation pour se connecter à la plateforme 360 Learning.
- La plateforme est ouverte 24H/24 et 7J/7.
- L'apprenant peut suivre sa formation quand il le souhaite.
- L'apprenant peut poser des questions aux formateur référent en ligne.
- Le temps d'ouverture du portail pour cette connexion est fixé à 14 jours.